

**Variance - CNU 06**  
**Compte-rendu de la session de qualifications PR voie 46.1,**  
**Paris, 7-8 février 2018**

*Ce document informel n'engage pas le CNU 06*

---

a. Éléments de cadrage

Les 18 membres de la section PU sont réunis à l'IAE de Paris pour cette session 46.1. qui fait suite à la session consacrée aux qualifications MCF.

En début de session, s'est engagée une discussion sur la nouvelle procédure dématérialisée de dépôt des dossiers par les candidats sur Galaxie. Outre les nombreux problèmes techniques liés au fonctionnement de la plateforme Galaxie, la procédure a parfois été mal comprise par les candidats qui ont posé de nombreuses questions au ministère et au bureau du CNU. Le Ministère a statué sur la recevabilité des dossiers, et le CNU06 a ensuite statué sur le fait d'examiner ou non les dossiers recevables en fonction des pièces complémentaires demandées par la section 06 et de leur mode de transmission (électronique + papier). L'intérêt de cette dématérialisation est que chaque membre de la section avait accès au dossier de tous les candidats, ce qui garantit une bonne transparence dans les débats.

Chaque dossier est évalué le plus équitablement possible au regard de différents critères : recherche, implication institutionnelle, rayonnement et dimension internationale. La pédagogie reste évidemment une dimension clé mais il s'avère qu'elle est peu discriminante, sauf lorsque le candidat compte à son actif un effort important en termes d'innovations pédagogiques par exemple.

**Qualité de la recherche et des publications :**

Sur cette dimension, la section s'accorde pour souligner la nécessité de privilégier une évaluation globale du dossier, plus qualitative que quantitative, afin d'éviter de tomber dans une analyse purement bibliométrique. Notamment, la cohérence du programme de recherche, sa pertinence, la solidité du travail d'HDR, la qualité des productions académiques et de leurs contributions doivent être des éléments essentiels d'évaluation.

Outre le critère des 2 articles de rang 1 ou 2 FNEGE (ou, le cas échéant, CNRS), les évaluateurs ont été attentifs au rythme de publication sur l'ensemble de la carrière de MCF, à la qualité des supports, à la variété des revues ciblées, à la variété des collaborations et au nombre des co-auteurs (le fait de signer à plus de 3 co-auteurs est un élément négativement apprécié), à l'ordre de signature des co-auteurs (lorsqu'ils ne sont pas présentés selon l'ordre alphabétique). D'autres types de publications sont également valorisés : chapitres d'ouvrages internationaux chez des éditeurs de référence, direction d'ouvrages collectifs, labellisation des ouvrages par la FNEGE, ouvrages de recherche individuels à fort impact ou forte diffusion, etc. La présence régulière dans des colloques de référence, en France et à l'étranger, est importante. La capacité d'encadrement ou co-encadrement des candidats (nombre de doctorants encadrés, nombre de thèses soutenues, devenir des docteurs, etc.) a également été positivement appréciée.

Au-delà des publications en elles-mêmes, la cohérence des thématiques de recherche et la capacité à construire un programme de recherche sur la durée ont été des éléments positifs. À ce titre, le mémoire d'HDR constitue un élément majeur d'appréciation du dossier : les évaluateurs s'appuient non seulement sur les pré-rapports et rapports de soutenance de l'HDR, mais aussi sur la qualité du mémoire d'HDR en lui-même. En d'autres termes, une HDR rédigée et soutenue à la hâte et qui reste une simple synthèse des travaux réalisés, sans véritable réflexivité et mise en perspective, et sans effort de construction d'un programme de recherche clair et cohérent, constitue un élément négatif pour le candidat.

- **Dimension internationale du dossier :**

Les membres de la section se sont montrés réticents sur les dossiers où toute dimension internationale était absente. Ils ont à l'inverse valorisé les candidats clairement inscrits dans une dynamique de réseau international, publiant dans des revues ou ouvrages à l'étranger, participant régulièrement à des colloques internationaux, etc.

- **Implication institutionnelle du candidat :**

Il s'agit probablement de la dimension la plus délicate à apprécier, tant les contingences locales sont importantes. Les évaluateurs ont été sensibles à la contribution du candidat à une dynamique collective, qu'elle se situe dans le champ scientifique ou dans le champ pédagogique ou institutionnel, au plan local, national ou international. Les formes sont diverses : coordination de projets importants / contrats de recherche au sein du laboratoire ou impliquant plusieurs partenaires institutionnels nationaux et/ou internationaux, organisation d'événements scientifiques d'ampleur, rôle actif au sein d'une Association académique, direction d'équipe de recherche, direction de filière ou de diplôme, direction de département ou d'établissement, rôle électif dans les instances universitaires (CA, conseil de composante, laboratoire,...), etc. Dans tous les cas, le CNU est attentif la durée des mandats ou responsabilités tenues, rapportées à l'ancienneté dans la carrière. Une très forte implication institutionnelle ne peut pas compenser un dossier scientifique jugé insuffisant, mais elle peut faire pencher la décision en faveur du candidat si son dossier scientifique est « juste ».

S'il s'agit de la deuxième demande de qualification, les rapporteurs sont attentifs aux éléments venus enrichir le dossier entre les deux candidatures, sans toutefois se sentir totalement liés par la décision de non-qualification qui avait été prise précédemment.

b. Processus d'évaluation et de qualification

**Dossiers non examinés ou jugés irrecevables :**

Le nombre de dossiers non conformes est important : sur 104 dossiers déposés, 17 dossiers n'ont pas été évalués pour les raisons suivantes :

- Dossier irrecevable : lorsqu'une ou plusieurs des pièces obligatoires mentionnées dans l'arrêté ministériel manquent au dossier sur Galaxie ;
- Dossier non examiné : lorsqu'un des documents complémentaires demandé par la section est manquant ou non conforme, ou envoyés à aucun des rapporteurs par voie postale ;
- Dossier non parvenus.

Au total :

104 candidatures déposées sur Galaxie		
1 non équivalence (diplôme étranger)	9 dossiers non parvenus ou renoncements	8 dossiers jugés irrecevables ou non examinés
=> 86 dossiers examinés		

### **Evaluation des dossiers :**

- Selon les critères mentionnés plus haut, les candidatures sont évaluées par chaque rapporteur et notées selon l'échelle suivante : A : avis très favorable / B : avis favorable / C : avis défavorable.
- Chaque rapporteur prend la parole, donne son évaluation finale (1, B ou C) et la justifie avec quelques arguments clés.
  - Les dossiers évalués C/C sont en général ceux qui ne répondent pas aux exigences en termes de recherche ou qui ne présentent aucune implication collective significative, ou encore qui sont très éloignés du champ de la gestion : ils conduisent rapidement à une décision de non-qualification.
  - Les dossiers évalués A/A sont en général ceux qui reflètent une activité de qualité et équilibrée sur les différentes facettes du métier de l'enseignant-chercheur : recherche et publications, international, rayonnement et implication dans des dynamiques collectives : ils conduisent rapidement à une décision de qualification.
  - Les dossiers B/B, A/B, et surtout A/C et B/C ont fait l'objet de discussions plus approfondies avant de prendre une décision finale.

La convergence dans les avis des rapporteurs est forte (environ 90% des cas), mais certains dossiers sont assez longuement discutés (entre 10 et 15% des dossiers).

***Sur les 86 dossiers examinés, 25 ont été qualifiés,  
soit un taux de qualification de 29 %, en baisse par rapport à 2017 (37%).***

*La baisse du nombre de dossiers s'explique sans doute par le fait que la procédure 46.1. existe depuis maintenant 4 ans et le "vivier" des MCF potentiellement candidats à cette voie tend à diminuer. La baisse du taux de qualification s'explique à la fois par la qualité moindre des dossiers examinés et par le nombre croissant de dossiers provenant d'autres disciplines (STAPS, Economie, Info-Com, etc.) et pour lesquels il est difficile de faire la part des choses entre l'opportunisme et la sincérité d'une éventuelle réorientation. Les critères d'évaluation sont restés stables par rapport aux sessions précédentes.*

#### c. Points de débat durant la session :

- *Les candidats professionnels* : les membres de la section s'accordent pour dire que l'absence de responsabilités administratives pour ces candidats doit être compensée par une activité professionnelle en cohérence avec le champ des sciences de gestion ; par ailleurs, les attendus en termes d'activité de recherche sont équivalents aux attendus d'un candidat enseignant-chercheur à la même qualification.
- *Le cas des candidats en poste dans des Écoles de management*, et pour lesquels se posent deux questions : a. Ces candidats souhaitent-ils réintégrer l'université ou bien obtenir la qualification pour négocier dans leur École une progression de carrière ? b. Certains de ces candidats, bénéficiant d'une décharge de cours et de responsabilités institutionnelles, ont un dossier de publications conséquent : doit-on pour autant ne pas les qualifier si leur dossier scientifique est considéré comme exceptionnel ?
- *Les différences de pratiques entre les champs de la gestion* : dans certains domaines, la liste

FNEGE ne paraît pas adaptée car elle exclut une série de revues pourtant très bien cotées. Le principe du classement FNEGE doit être appliqué de manière souple (recours au classement Cnrs ou Hceres en cas de besoin).

- *Le cas des recherches sur des thématiques émergentes et/ou inter-disciplinaires, sur lesquelles il est sans doute plus difficile de publier dans des revues de rang 1 ou 2 : comment prendre en compte ces spécificités ? Il s'agit aussi de valoriser l'originalité, la prise de risque et l'ampleur de la contribution des travaux.*